

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 septembre 2021

Le 28 septembre 2021 à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Broustic d'Andernos-les-Bains, sous la présidence de M. LAFON.

Date de la convocation : 22 septembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 38

Présents : 26

Votants : 38

Membres présents : M. LAFON, Mme LE YONDRE, Mme LARRUE, M. PAIN, M. ROSAZZA, M. DANAY (*à partir de la délibération n° 2021-108*), M. MARTINEZ, Mme GALLANT, Mme BRUDY, Mme CHAIGNEAU, M. CHAMBOLLE, Mme SAULNIER, M. DUBOURDIEU, M. POHL, Mme BANOS, M. BOURSIER, Mme CAZAUX, M. DEVOS, Mme JOLY, M. PERUCHO (*à partir de la délibération n° 2021-102*), Mme GUIGNARD DE BRECHARD, M. MARLY, M. MARTIN, M. RECAPET, M. BAGNERES, M. MANO.

Pouvoirs :

Mme BRISSET à M. ROSAZZA
M. ROSSIGNOL à Mme GALLANT
M. CHAUVET à Mme BRUDY
Mme CALATAYUD à M. DUBOURDIEU
Mme CHAPPARD à M. BOURSIER (*à partir de la délibération n° 2021-115*)
M. BELLIARD à Mme BANOS
M. DE GONNEVILLE à M. MARLY
Mme GUILLERM à Mme GUIGNARD DE BRECHARD
Mme BATS à M. RECAPET
Mme DUBARRY à M. BAGNERES
Mme MARENZONI à M. PAIN
M. GATINOIS à M. LAFON

Secrétaire de séance : Mme GALLANT

EAU POTABLE (Rapporteur : LE PRESIDENT)

2021-101DEL) Autorisation de signature des avenants de transfert aux conventions d'occupation du domaine public pour l'installation d'équipements radiotéléphoniques sur les ouvrages du service de l'eau potable

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les termes des avenants de transferts aux conventions tripartites d'occupation du domaine public pour l'installation d'équipements radiotéléphoniques sur les ouvrages du service public de l'eau potable ci- annexés ;
- **AUTORISE** le Président de la COBAN à signer les avenants de transfert aux conventions tripartites d'occupation du domaine public pour l'installation d'équipements radiotéléphoniques sur les ouvrages du service public de l'eau potable à intervenir avec la société ORANGE et le délégataire de service public de l'eau potable ci-dessous listées, ainsi que tout acte se rapportant au dossier :

OPERATEUR	Ouvrage support	Commune	Autre cosignataire
ORANGE	Réservoir du Mauret	Andernos-les-Bains	SUEZ EAU FRANCE
ORANGE	Réservoir de Capsus	Andernos-les-Bains	SUEZ EAU FRANCE
ORANGE	Réservoir de Cap Lande	Arès	SUEZ EAU FRANCE
ORANGE	Réservoir de Facture	Biganos	VEOLIA EAU
ORANGE	Réservoir de Cassy	Lanton	SUEZ EAU FRANCE

- **AUTORISE** le Président de la COBAN à signer les avenants de transfert aux conventions tripartites d'occupation du domaine public pour l'installation d'équipements radiotéléphoniques sur les ouvrages du service public de l'eau potable à intervenir avec la société INFRACOS et le délégataire de service public de l'eau potable ci-dessous listées, ainsi que tout acte se rapportant au dossier :

OPERATEUR	Ouvrage support	Commune	Autre cosignataire
INFRACOS	Réservoir du Mauret	Andernos-les-Bains	SUEZ EAU FRANCE
INFRACOS	Réservoir de Capsus	Andernos-les-Bains	SUEZ EAU FRANCE
INFRACOS	Réservoir de Cap Lande	Arès	SUEZ EAU FRANCE
INFRACOS	Réservoir de Cassy	Lanton	SUEZ EAU FRANCE
INFRACOS	Réservoir du Cap-Ferret	Lège-Cap Ferret	AGUR

- **AUTORISE** le Président de la COBAN à signer les avenants de transfert aux conventions tripartites d'occupation du domaine public pour l'installation d'équipements radiotéléphoniques sur les ouvrages du service public de l'eau potable à intervenir avec la société ON TOWER France et le délégataire de service public de l'eau potable ci-dessous listées, ainsi que tout acte se rapportant au dossier :

OPERATEUR	Ouvrage support	Commune	Autre cosignataire
ON TOWER France	Réservoir du Mauret	Andernos-les-Bains	SUEZ EAU FRANCE
ON TOWER France	Réservoir de Cassy	Lanton	SUEZ EAU FRANCE
ON TOWER France	Réservoir du Cap-Ferret	Lège-Cap Ferret	AGUR

- **AUTORISE** le Président de la COBAN à signer les avenants de transfert aux conventions tripartites d'occupation du domaine public pour l'installation d'équipements radiotéléphoniques sur les ouvrages du service public de l'eau potable à intervenir avec la société FREE MOBILE et le délégataire de service public de l'eau potable ci-dessous listée, ainsi que tout acte se rapportant au dossier :

OPERATEUR	Ouvrage support	Commune	Autre cosignataire
FREE MOBILE	Réservoir de Capsus	Andernos-les-Bains	SUEZ EAU FRANCE

- **AUTORISE** le Président de la COBAN à signer les avenants de transfert aux conventions d'occupation du domaine public pour l'installation d'équipements radiotéléphoniques sur les ouvrages du service public de l'eau potable à intervenir avec l'association A à Z (Radio Plage FM) ci-dessous listée, ainsi que tout acte se rapportant au dossier :

OPERATEUR	Ouvrage support	Commune	Autre cosignataire
Association A à Z (Radio Plage FM)	Réservoir de Facture	Biganos	VEOLIA EAU

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

2021-102DEL)Autorisation de signature de la convention pour l'installation temporaire d'antennes radio sur le château d'eau du bourg de Marcheprime

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE les termes de la convention pour l'installation d'équipements radio sur le château d'eau du Bourg de Marcheprime ci-annexée ;**
- **AUTORISE le Président de la COBAN à signer la convention pour l'installation d'équipements radio sur le château d'eau du Bourg de Marcheprime à intervenir avec la société SYRADE et le délégataire de service public de l'eau potable, la Société AGUR, ainsi que tout acte se rapportant au dossier.**

Vote :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

2021-103DEL)Service de l'eau potable d'Andernos-les-Bains - Rapport sur le prix et la qualité du service

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'exercice 2020 pour la Commune d'Andernos-les-Bains.**

2021-104DEL)Service de l'eau potable d'Arès - Rapport sur le prix et la qualité du service

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'exercice 2020 pour la Commune d'Arès.**

2021-105DEL)Service de l'eau potable d'Audenge - Rapport sur le prix et la qualité du service

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'exercice 2020 pour la Commune d'Audenge.**

2021-106DEL)Service de l'eau potable de Biganos - Rapport sur le prix et la qualité du service

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'exercice 2020 pour la Commune de Biganos.**

2021-107DEL)Service de l'eau potable de Lanton - Rapport sur le prix et la qualité du service

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'exercice 2020 pour la Commune de Lanton.**

2021-108DEL)Service de l'eau potable de Lège-Cap Ferret - Rapport sur le prix et la qualité du service

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'exercice 2020 pour la Commune de Lège-Cap Ferret.**

2021-109DEL)Service de l'eau potable de Marcheprime - Rapport sur le prix et la qualité du service

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'exercice 2020 pour la Commune de Marcheprime.**

2021-110DEL)Service de l'eau potable de Mios - Rapport sur le prix et la qualité du service

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'exercice 2020 pour la Commune de Mios.**

PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE (Rapporteur : Mme LE YONDRE)

2021-111DEL) Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique du territoire du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre 2021-2026

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE le projet de contrat de relance et de transition écologique annexé ;**
- **AUTORISE Madame la première vice-Présidente de la COBAN à procéder à sa signature avec l'Etat.**

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

ADMINISTRATION GENERALE (Rapporteur : Mme LE YONDRE)

2021-112DEL) Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies et d'Environnement de la Gironde (SDEEG)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ADOPTE les statuts modifiés du SDEEG tels qu'annexés à la présente délibération ;**
- **AUTORISE le Président de la COBAN à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.**

Vote :

Pour : 36

Contre : 1 (M. PERUCHO, Commune de Lanton)

Abstention : 0

2021-113DEL) Bail emphytéotique administratif en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur l'ancien Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) situé sur la Commune d'Audenge

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE la mise à disposition du Centre de stockage des déchets ultimes à la société EVEO WATTS 4 pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque, au moyen d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 30 ans, prorogeable deux fois pour une durée chacune de 5 ans, sur une emprise d'environ 38 hectares située sur la commune d'Audenge, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 15 000 € HT avant la mise en exploitation soit à compter de la signature jusqu'à la mise en service de la centrale et d'un montant annuel de 250 000 € (deux cent cinquante mille euros) hors taxes pendant l'exploitation ;**
- **DIT que les recettes inhérentes à l'exécution des dispositions du BEA sont perçues par la COBAN ;**
- **AUTORISE la constitution de servitudes indispensables à la réalisation des constructions prévues ;**
- **FIXE la redevance pour occupation irrégulière du domaine public à un montant forfaitaire de 45 € par jour de retard ;**
- **HABILITE Philippe De GONNEVILLE, vice-président délégué au développement durable, à signer l'acte authentique relatif au bail emphytéotique administratif ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre ;**
- **DECIDE que tous les frais se rapportant à ce dossier (frais de bornage, document d'arpentage, notaire, etc.) seront à l'entière charge du porteur de projet, la société EVEO WATTS 4, ou toute autre société qui y sera substituée.**

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE-EMPLOI

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

2021-114DEL) Cahier des Charges de Cession de Terrains (CCCT) – ZAC Mios Entreprises- Habilitation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les évolutions du Cahier des Clauses de Cession de Terrains (CCCT) ;
- **HABILITE** le vice-Président en charge du Développement Economique et Touristique-Emploi à signer les CCCT en lien avec les prochaines ventes de terrain sur la ZAC Mios Entreprises.

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

2021-115DEL) Acquisition d'une parcelle communale d'Audenge en vue de sa revente à la société civile immobilière

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le vice-Président en charge du Développement Economique et touristique-Emploi à signer l'acte d'achat et les documents afférents pour l'acquisition de la parcelle n° CK 176 lot A, auprès de la commune d'Audenge pour la somme de 21 350,00€ HT ;
- **AUTORISE** le vice-Président en charge du Développement Economique et touristique-Emploi à signer l'acte de vente et les documents afférents pour la revente de la parcelle n° CK 176, lot A en remembrement de la parcelle CK n° 60 à la SCI S.F dans le but de conforter l'activité économique en place. Le prix de revente étant fixé à 22 350€ HT, TVA sur marge en sus.

Vote :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

2021-116DEL) Convention d'occupation de locaux – Pharmacie de l'avenue d'Arès

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **FIXE** la redevance temporaire d'occupation à 1 500,00 € par mois ;
- **APPROUVE** la mise à disposition d'une partie des locaux à la Pharmacie de l'avenue ;
- **AUTORISE** les occupants à déposer tout document nécessaire à l'autorisation de leur activité ;
- **HABILITE** le vice-Président en charge du Développement économique et touristique-Emploi à signer la convention d'occupation des locaux et tout document associé.

Vote :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES (Rapporteur : LE PRESIDENT)

➤ Décisions du Bureau communautaire

Fait à Andernos-les-Bains,

Le 30 septembre 2021

Le Président de la COBAN,




Maire de Biganos
Bruno LAFON